



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 21 - séance du 27 octobre 2020

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux associations intercommunales
7. a) **Préavis municipal no 03/2020** relatif à l'arrêté d'imposition 2021
b) Rapport de la commission des finances
8. a) **Préavis municipal no 04/2020** relatif au traitement des archives communales et travaux d'aménagements y relatifs
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun dans la salle polyvalente du nouveau collège. Les différentes normes sanitaires mises en place ont reçu l'approbation du Préfet pour la tenue de cette séance. Les membres qui désirent prendre la parole peuvent se lever et enlever leur masque pendant qu'ils s'expriment. Les déplacements sont limités au strict minimum.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Bezençon Lionel, Brown Katinka, Dumartheray Marc, Jaquier Benjamin, Jaquier Claudia, Martin Fahrni Dominique, Mattenberger René, Miazza Raphaël, Moix Jean-Daniel et Schuler Michel se sont excusés. Membres présents : 25. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2020

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 1 abstention. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

4. Communications du bureau

Le Président, entré en fonction à partir du 1^{er} juillet dernier, s'est rendu chez M. Claude Risch pour la « passation des pouvoirs ». Il a participé au dépouillement des votations du 27 septembre 2020 et s'est réuni avec les membres du bureau pour une séance de travail. Enfin, il a reçu par courriel une information au sujet de l'initiative « SOS Communes » concernant la répartition de la facture sociale entre l'Etat et les communes (cette initiative propose un rééquilibrage financier en faveur des communes, soit que le financement de la facture sociale soit repris entièrement par le Canton). Comme toute initiative, chacun est libre de la signer ou pas.

Pour les mois à venir, le Président annonce les activités suivantes :

- 24 novembre 2020 : visite préfectorale
- 25 novembre 2020 : assemblée de commune (en vue des élections communales 2021)
- 29 novembre 2020 : votations. Au vu du peu de matière, le président dépouillera avec le vice-président et la secrétaire
- 7 mars 2021 : élections communales, 1^{er} tour. Tous les scrutateurs et scrutateurs suppléants sont réquisitionnés.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

5. Communications de la Municipalité

M. Laurent Vulliamy :

En raison de la pandémie, l'effectif municipal est réduit. M. Vulliamy excuse l'absence de M. le Syndic Philippe Jamain ainsi que de ses collègues municipaux, Mme Annie Marguerat et M. Michel Vuerchoz, tous en quarantaine.

Il annonce également la fermeture au public de l'administration communale pour les mêmes raisons, pour une durée d'une semaine.

Le port du masque est désormais à nouveau obligatoire – jusqu'à nouvel avis – pour les personnes qui se rendent à la déchèterie.

Affaire du chlorotalonil : à l'heure actuelle, nous ne sommes plus approvisionnés uniquement par l'eau de Lausanne, mais aussi par celle de nos captages. Le problème n'est pas encore résolu, mais nous bénéficions d'un moratoire de 2 ans pour profiter de notre eau

qui d'ailleurs est consommable et potable selon l'Office cantonal de la consommation. L'eau de couleur brune qui posait problème dans certains secteurs du village est maintenant à nouveau translucide.

Visite du nouveau collège : la visite prévue avant la séance de ce soir avec les membres du Conseil communal a dû être annulée en raison des normes sanitaires mais elle se fera ultérieurement.

Régionalisation de l'épuration : les statuts ont été rédigés et envoyés aux communes. Ils feront l'objet d'un préavis municipal qui sera présenté vraisemblablement lors d'une séance du Conseil communal au printemps prochain (la plupart des 9 communes concernées le présenteront à cette période, exception faite de deux communes qui le soumettront à leur législatif en décembre 2020).

M. Jean-Pierre Millioud :

Travaux de réfection du temple de Goumoens-la-Ville : l'entreprise Iannetta, qui devait débiter les travaux au mois de septembre, a annoncé du retard dans son planning. Les travaux sont donc reportés au printemps.

Préavis municipal no 01/2020 relatif aux travaux de réfection des douches et autres au sous-sol de la grande salle du Battoir : les travaux sont quasi terminés. La visite pourra se faire également ultérieurement par les membres du Conseil communal. A noter que le petit local prévu dans le hall n'a pas été réalisé (comme le sujet divisait les membres du Conseil) et que le matériel des sociétés sportives a finalement trouvé sa place dans 2-3 armoires sur la scène. L'espace du hall d'entrée de la grande salle ne sera finalement pas réduit par ce projet. Le budget y relatif a donc ainsi pu être attribué à la réfection des douches du sous-sol qui, selon la commission ad'hoc, méritait une réparation plus importante, ce qui est chose faite.

M. Michel Glauser constate avec satisfaction que les propositions de la commission ad'hoc ont été finalement suivies.

Il n'y a pas de question suite à ces communications. Le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour :

6. Communications des délégués aux associations intercommunales

M. Philippe Fontaine, qui a participé à une séance du conseil intercommunal de l'ASIRE informe l'assemblée qu'une grande discussion a porté sur la pose de panneaux solaires sur les bâtiments appartenant à l'Association à Echallens.

M. Laurent Vulliamy complète en expliquant que le but était de faire entrer l'ASIRE dans la SA créée pour l'exploitation de ces panneaux solaires, chose qui a été refusée (ce qui n'a rien à voir avec le fait que le toit des bâtiments soient équipés de panneaux solaires).

En ce qui concerne le prix de l'eau, M. Vulliamy annonce que l'AIAE va augmenter le prix de l'eau de Fr. 0,20 /m3 pour 2021, car nous avons été alimentés par l'eau de Lausanne pour les raisons déjà citées. M. Nicolas Dutruy souligne que la commune n'a pas l'obligation de répercuter cette augmentation sur les consommateurs. M. le Municipal répond que la Municipalité a décidé de

reporter cette augmentation à charge des habitants pour autant que le budget pour l'année prochaine soit approuvé par le Conseil au mois de décembre.

Le sujet étant épuisé, le Président propose de passer au point suivant :

7. a) **Préavis municipal no 03/2020** relatif à l'arrêté d'imposition 2021
- b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal no 03/2020 et le rapport de la COFIN a été envoyé par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à Mme Anne-Marie Romanens pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Daniel Moix et René Mattenberger.

Dans la mesure où il est difficile de tenir compte des conséquences fiscales encore inconnues liées à la pandémie du COVID-19, mais pour ne pas annuler la récente bascule à l'Etat de la part du financement communal des soins à domicile (- 1.5 point en 2020), la Municipalité propose de maintenir le coefficient d'impôt communal à 75.5 pour 2021.

Notons qu'à la date de rédaction du préavis (début octobre), le calcul des montants : péréquation directe, indirecte, réforme policière et facture sociale pour 2021 n'a pas encore été communiqué par le service des communes.

Un protocole d'accord a été signé par 281 communes du canton, dont celle de Goumoëns, à la fin de l'été, pour adapter le financement de la facture sociale. Cette convention est une première étape nécessaire pour la suite de la réforme de la nouvelle péréquation intercommunale (NPV). Si cette entente est entérinée par le Grand Conseil elle agira dès 2021 sur la dynamique de la participation des communes à la cohésion sociale, en reportant une partie de celle-ci sur l'Etat, sans bascule d'impôt. Ce protocole prévoit pour 2021 déjà une diminution de la participation des communes à la cohésion sociale. Il ne devrait pas conséquent pas avoir d'augmentation dans les budgets communaux pour ce poste.

Dans son rapport, la COFIN trouve judicieux que la Municipalité ait signé l'accord entre l'Association des Communes Vaudoises et le Conseil d'Etat. Elle n'a pas de remarque particulière concernant le préavis municipal et propose aux membres du Conseil de l'accepter, soit de valider le taux d'imposition de 75.5 pour l'exercice 2021.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

8. a) **Préavis municipal no 04/2020** relatif au traitement des archives communales et travaux d'aménagements y relatifs
b) Rapport de la commission ad'hoc
c) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 4/2020 et les rapports de la commission ad'hoc et des finances ont été envoyés par voie électronique il y a peu.

La tenue des archives communale est une obligation légale qui incombe aux autorités communales.

Depuis la fusion de nos trois localités, les archives sont stockées dans différents endroits et aucun inventaire n'a été réalisé depuis la fusion. Il est donc impérativement nécessaire d'une part de trouver un local adéquat et, d'autre part, de procéder au tri des documents.

La Municipalité propose de créer un local d'archives dans l'actuelle salle de Municipalité (rez-de-chaussée du greffe communal) et de créer, dans l'actuelle salle des commissions, une nouvelle salle de Municipalité, ainsi qu'une salle des commissions et un local sanitaire-WC.

Le coût des travaux projetés pour ces aménagements est de l'ordre de Fr. 50'000.00 et le coût du traitement des archives est du même montant, soit Fr. 100'000.00 au total.

Le Président passe la parole à la commission ad'hoc, composée de Mme Katinka Brown et de MM. Philippe Fontaine et Cyril Bezençon. Ce dernier fait lecture du rapport. La commission propose en conclusion l'adoption du préavis municipal.

Le Président passe ensuite la parole à M. Pierre Turin pour la lecture du rapport de la COFIN, qui invite également les membres du Conseil à accepter le préavis. A noter que dans les comptes 2019 au point 9281.4 fonds de réserve archives, nous avons un montant de Fr. 60'743.75 qui pourrait absorber un éventuel dépassement (pour la partie tri des archives qui se monte à Fr. 50'000.00). D'autre part, le montant prévu pour le contrat de maintenance de Fr. 3'000.00 par année semble un peu surfait. Les interventions de la société Pro Archives Conseils SA à Nyon pourront se faire sur demande.

Constatant que les deux rapports vont dans le même sens que le préavis municipal, le Président ouvre la discussion.

Mme Line Porcello demande si la salle prévue est assez grande pour recevoir ces archives au vu des volumes existants et à venir ? M. le Municipal Jean-Pierre Millioud répond par l'affirmative. M. Roger Turin demande quels ont été les critères pour décider de mettre les archives en bas ? M. Millioud rétorque que la dalle du premier étage est prévue pour supporter un appartement et non le poids important que représenterait le stockage des archives. M. André Strautmman se demande s'il s'agit uniquement d'archives physiques ? Il lui est répondu par la positive. Pour l'instant tout est encore sur papier. M. Claude Risch trouve que le choix de cette salle n'est pas idéal et qu'il est dommage de monter la salle de Municipalité au 1^{er} étage, en raison notamment des personnes à mobilité réduite qui seraient amenées à y siéger. M. Millioud répond qu'un monte-charge peut être installé sans problème le long de l'escalier du corridor. De plus, un petit bureau est prévu au rez entre le greffe et le futur local des archives en cas de besoin. A une question de M. Daniel Freiermuth sur la collaboration et la formation du personnel, il lui est répondu que la société chargée du tri est responsable et qu'elle s'appuiera sur la collaboration du personnel, mais le nombre

d'heures n'a pas encore été évalué. M. Michel Glauser trouve qu'un local lavabo-WC est superflu à l'étage. M. le Municipal répond qu'il est logique qu'un local sanitaire soit créé près de la future salle de Municipalité et des commissions.

Il n'y a pas d'autre question. Le Président propose de passer au vote. Par 16 oui, 5 non et 3 abstentions, le préavis municipal no 04/2020 est accepté.

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

M. Daniel Glauser déplore le fait que la nouvelle place de jeu ne comporte pas de balançoire et M. Alexandre Perusset trouve qu'il y avait plus d'espace sur l'ancienne place et que le tobogan était plus accessible.

Mme Line Porcello demande si le tronc qui se trouve sur le chemin en direction de Villars-le-Terroir (posé à cet endroit pour boucler la route en raison des travaux du nouveau collège) va rester là ou va être déplacé ? M. Vulliamy répond que pour l'instant la Municipalité, à la satisfaction des riverains, ne s'est pas encore déterminée sur le fait de le laisser ou pas. M. Millioud ajoute que le concept de circulation autour du collège va être complètement revu et que cela fera partie de la réflexion. Mme Anne-Marie Romanens demande s'il est possible de mettre un panneau « impasse » à l'entrée de la route, évitant ainsi des manœuvres bruyantes de personnes qui doivent faire demi-tour ?

M. Cyril Bezençon demande si le panneau « cédez le passage » qui est au milieu du carrefour sous la grande salle est définitif ? M. Laurent Vulliamy répond par la négative, car bien évidemment dangereux pour les usagers !

M. Cyril Bezençon remercie la Municipalité et les membres du Conseil communal qui l'ont soutenu pendant la première année d'exploitation de son commerce. Malheureusement, en raison de la crise sanitaire, l'anniversaire n'a pas pu être fêté.

M. Daniel Freiermuth demande à quoi en est le projet de piste cyclable (tronçon Goumoëns-Echallens) ? Mis à part que le projet est à l'étude, la Municipalité n'a pas d'autres informations. M. Philippe Fontaine répond que l'Association Pro velo sera consultée le moment venu.

M. Michel Glauser est satisfait de la pose d'un passage piéton en haut de la rue de la Bergerie, mais suggère qu'il en faudrait un deuxième pour la sécurité des piétons (surtout des enfants) au carrefour proche de l'Administration communale. M. Millioud répond que cela est prévu dans la deuxième étape de réaménagement des routes et M. Vulliamy ajoute que la DGMR n'autorise pas forcément, malgré nos sollicitations, des passages piétons où nous voudrions les avoir (légalisation routière).

M. Jean-Charles Bollini interroge si les arbres qui ont été supprimés pour la construction du nouveau collège vont être replantés. M. Vulliamy répond que cela sera le cas dans le cadre des aménagements extérieurs qui seront faits au printemps prochain.

M. Philippe Duperrex rebondit sur le tout-ménage reçu dans les boîtes aux lettres hier au sujet des arrêts des bus scolaires. Il demande des précisions à la Municipalité : l'arrêt du bus en bas n'était

que provisoire. A cet emplacement, sont prévues 8 places de parc « dépose minute », qui seront marquées, en attendant que tout le carrefour soit refait dans le cadre du projet de réaménagement. L'arrêt de bus pour la dépose des enfants se fera en haut.

M. Roger Turin demande s'il est prévu de mettre un grand bac à fleurs pour égayer un peu les environs de l'école ? Même réponse : il faut attendre le printemps pour les aménagements extérieurs.

M. Vulliamy termine en disant que, pour pallier à l'absence de M. Sébastien Perey, actuellement en arrêt maladie, la Municipalité a engagé M. Lucas Jaquier.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les membres présents et clôt la séance à 21h30. Le prochain Conseil est fixé au mercredi 16 décembre 2020, où le budget 2021 sera à valider.

Le Président :

La Secrétaire :